

### Comptabilité - Exercice 2004 - Transferts de crédits

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les transferts intervenus en dépenses et recettes de fonctionnement et ceux à intervenir en dépenses d'investissement entre le 22/04/2004 et le 03/06/2004.

Ces opérations, qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la Commune, sont regroupées dans le tableau ci-après.

## Section de fonctionnement - Transferts de crédits réalisés

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
8 000	011 422 6042 47032	<b>BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES</b> Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu	012 422 6451 47032	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Charges de Sécurité Sociale et Prévoyance cotisations URSSAF - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu
311	011 422 6042 47032	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu	012 422 6336 47032	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Versement CNFPT et centres de gestion - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu
8 000	011 422 6042 47032	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu	012 422 64131 47032	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu
1 000	011 422 6042 47032	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu	012 422 6453 47032	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Charges de Sécurité Sociale et Prévoyance cotisations caisses retraites - Maison Quartier Montrapon Fontaine Ecu
838	011 422 6042 47033	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Grette	012 422 6336 47033	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Versement CNFPT et centres de gestion - Maison Quartier Grette
4 000	011 422 6042 47033	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Grette	012 422 64131 47033	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Maison Quartier Grette
10 000 (1)	011 422 6042 47033	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Achats prestations services autres que terrains à aménager - Maison Quartier Grette	012 422 6451 47033	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Charges de Sécurité Sociale et Prévoyance cotisations URSSAF - Maison Quartier Grette
300	011 422 6288 47041	Charges à caractère général - Autres activités pour les jeunes - Autres services extérieurs - Autres - Relais Jeunesse	012 422 6451 47041	Charges de personnel et frais assimilés- Autres activités pour les jeunes - Charges de Sécurité Sociale et Prévoyance cotisations URSSAF - Relais Jeunesse

**Section de fonctionnement - Transferts de crédits réalisés (suite)**

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
1 000	012 020 64131 20400	Charges de personnel et frais assimilés - Administration Générale de la collectivité - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Ressources Humaines	011 321 6184 20400	Charges à caractère général - Bibliothèques et médiathèques - Versement à organismes de formation - Ressources Humaines
1 000	012 311 64131 41027	Charges de personnel et frais assimilés - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Orchestre	011 311 6256 41027	Charges à caractère général - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Missions - Orchestre
1 200	012 311 64131 41027	Charges de personnel et frais assimilés - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Orchestre	65 311 651 41027	Autres charges de gestion courante - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Redevances concessions, brevets, licences, procédés assimilés - Orchestre
1 500	012 311 64131 41027	Charges de personnel et frais assimilés - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Orchestre	011 311 6256 41027	Charges à caractère général - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Missions - Orchestre
1 077	012 321 64131 45000	Charges de personnel et frais assimilés - Bibliothèques et médiathèques - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Bibliothèques et Archives	011 321 6184 20400	Charges de personnel et frais assimilés - Bibliothèques et médiathèques - Versement à organismes de formation - Ressources Humaines
800	65 816 6554 1813 10043	Autres charges de gestion courante - Autres réseaux et services divers - Contributions aux organismes de regroupement - Syndicat Mixte Lumière - Relations Intercommunales	65 831 6554 2817 10043	Autres charges de gestion courante - Aménagement des eaux - Contributions aux organismes de regroupement - Syndicat Mixte du Marais de Saône - Relations Intercommunales
300	018 6419 50000	Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Recettes Autres produits relatifs à l'exploitation - Remboursements sur rémunérations du personnel - Service Hygiène-Santé	017 73111 50000	Produits de la tarification - Forfait global annuel de soins (assurance maladie) - Service Hygiène-Santé

**Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits**

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
5 000	21 321 2162 89032 45000	BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES Immobilisations corporelles - Bibliothèques et médiathèques - Fonds anciens bibliothèques et musées - Ouvrages - Bibliothèques et Archives	23 321 2316 89032 45000	Immobilisations en cours - Bibliothèques et médiathèques - Immobilisations corporelles en cours - Restaurations collections oeuvres d'art - Ouvrages - Bibliothèques et Archives
60 000 (2)	21 824 2111 4814 30100	Immobilisations corporelles - Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains nus - Politique foncière - Urbanisme et Logement	23 824 2313 94019 33000	Immobilisations en cours - Autres opérations d'aménagement urbain - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Démolition bâtiments - Gestion active du patrimoine - Bâtiment
9 000	23 322 2316 509 52000	Immobilisations en cours - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Restaurations collections oeuvres d'art - Domaine de la culture - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	21 322 2161 509 52000	Immobilisations corporelles - Musées - Oeuvres et objets d'art - Domaine de la culture - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
10 000 (3)	23 413 2313 506 33000	Immobilisations en cours - Piscines - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports - Bâtiment	21 414 2188 506 20300	Immobilisations corporelles - Autres équipements sportifs ou de loisirs - Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports - Sports
5 403	21 112 2182 517 10500	Immobilisations corporelles - Police Municipale - Autres immobilisations corporelles - Matériel transport - Domaine de la sécurité - Police	011 112 60636 10500	Charges à caractère général - Police Municipale - Vêtements de travail non stockés - Police

1. Maison de quartier de la Grette : Redéploiement de crédits pour rémunération du personnel (10 000 €).

2. Redéploiement de crédits vers le service Bâtiment : Diverses démolitions (60 000 €).

3. Redéploiement de crédits vers le service des Sports : Rénovation des équipements sportifs (10 000 €).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.*